

CDPL / Santé environnementale : constituer un groupe dédié

Compte rendu de réunion du 12 juin 2020

Présents : Solenn Bréhaut ; Isabelle Falhun ; Jean-Louis kerdélhué ; René kermagoret ; Lylian Le Goff ; Louis Riuné

Premier temps de la réunion :

Solenn nous fait part de l'attente du CDPL de propositions à faire valoir au futur Conseil communautaire.

Concernant la santé environnementale, cela figure clairement dans le document *Pays de Lorient, ambitions nouvelles / Pour sortir de la crise par le haut* : Lorient Agglomération a été précurseur en obtenant de l'ARS (Agence régionale de santé) et de l'ORSB (Observatoire régional de santé de Bretagne), le premier «Diagnostic Local Santé-Environnement» de Bretagne en mai 2017. Il est temps, maintenant, d'intégrer les données de ce DLSE dans tous les domaines d'activités et l'aménagement du territoire sur l'ensemble du Pays de Lorient et de le décliner en actions opérationnelles dans le cadre d'un « plan territorial santé environnement ».

Deuxième temps de la réunion : élaboration d'un « groupe santé environnement » au sein du CDPL :

- Constitué de membres issus de la « citoyenneté civile » comme tout adhérent au CDPL et dont une partie représente aussi les autres groupes de travail du CDPL car la santé environnementale (S.E.) doit infuser la prévention dans tous les domaines d'activité : il est très souhaitable que chaque groupe délègue l'un de ses membres

motivé par le sujet de la S.E. pour participer à certaines phases de réflexions et propositions.

- Domaines et actions à envisager en priorité :

. prendre connaissance du DLSE et envisager les mesures prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'action territorial santé environnement pour le Pays de Lorient ;

. formation interne pour les membres du CDPL et formation grand public à la santé environnementale ;

. auditionner les compétences et les chargés de mission de l'agglomération, concernés par les dossiers (direction de l'environnement et du développement durable ; Plan air énergie climat ; Agenda 21 ; PLU ; Scot ...)

. dresser un premier bilan politique des actions proposées jadis par le CDPL : celles suivies d'effets (à préciser) et celles restées sans réponse (par exemple les vingt propositions du groupe agriculture alimentation proposées à l'agglomération dans le cadre de la charte et du PAT) ;

. envisager les formes d'interpellation des élus pour améliorer ce bilan ;

. une fois la dynamique des groupes du CDPL relancée, envisager la publication d'un manifeste pour sensibiliser et recruter auprès de la population ;

. question : le groupe santé environnement peut-il s'appuyer sur une logistique du CDPL ?

Rapporteur : Lylian Le Goff